

MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE RECOMMANDATIONS D'OUVRAGES ET DE DIVERS SUPPORTS D'INFORMATIONS PAR L'AFES

Jacques THOMAS^{afes}

La diffusion de la connaissance sur les sols est en deçà de ce qu'on pourrait attendre de l'essor des systèmes d'informations : si la quantité de connaissances diffusées augmente, leur qualité est loin de suivre ce mouvement, faute de pouvoir être vérifiées. Devant l'urgence de préservation des sols, **l'enjeu est aujourd'hui de partager plus largement avec les usagers ce bien commun de « connaissances scientifiquement validées » sur les sols.** Ce projet vise ainsi la mise en place d'un processus de « recommandation » des informations scientifiques liées aux sols et de lutter contre la défiance vis-à-vis des sciences en validant ces informations.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Afes de 2022 les adhérents présents ont réfléchi au principe de la recommandation d'ouvrages écrits, de supports multimédias, de supports graphiques, de maquettes et d'objets muséographiques, de mallettes pédagogiques, de kit d'instruments d'observations et de mesures, de formations, de programmes de sciences participatives ... Bref, de tous supports ayant la prétention de véhiculer des messages sur les sciences du sol.

Les grands principes adoptés sont les suivants :

- le jury doit examiner les objets en totale **indépendance**
- le jury doit comporter en son sein des **membres experts du sujet** (mais pas exclusivement)
- le CA est souverain pour accepter l'avis du jury, mais ne peut pas l'influencer
- le jugement et donc l'attribution de la recommandation se fait sur la **qualité scientifique de l'objet** (critères de rigueur scientifique : justesse des info / état de la science, objectivité / controverses en cours, méthode scientifique robuste, sources, etc....) **mais une qualité esthétique (ou pédagogique) trop dégradée est disqualifiante**
- **le fond fait l'objet s'il y a lieu de suggestions de corrections, de compléments.** Si c'est encore possible. Si les modifications demandées dénaturent trop le fond et qu'il est impossible de les réaliser, la recommandation ne peut être accordée. Ces modifications se font en accord avec le demandeur avant de soumettre l'avis définitif.

La communication s'attachera à présenter les modalités d'attribution de « recommandations » par l'Afes.

Ce travail de l'association est complémentaire à toutes les autres opérations veillant à diffuser un savoir scientifique de qualité, tout particulièrement les publications de la revue EGS et l'indexation des ressources mises à disposition sur le nouveau site internet de l'Afes.